

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la Vienne

Edit'eau



Récemment élu à la présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne, je tiens à remercier mes confrères pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Reconnaisant de l'implication de mes prédécesseurs, je souhaite que l'action de cette commission, qui présente un renouvellement de 40 % de ses membres, s'inscrive dans la droite ligne du travail effectué jusqu'à présent au service de la conciliation entre les usages et la préservation de la ressource.

En effet, depuis 22 ans, la CLE du SAGE Vienne constitue l'instance de débat et d'échanges sur l'ensemble des questions liées à l'eau. Ce SAGE, mis en œuvre depuis 2006, a ainsi pleinement joué son rôle de catalyseur pour favoriser la structuration de la maîtrise d'ouvrage et développer différents dispositifs opérationnels tels que les contrats territoriaux qui couvrent 92 % du territoire, la stratégie étangs, ou encore le programme d'action de prévention des inondations de la Vienne aval. L'application du SAGE se décline ainsi concrètement à travers différents outils impliquant directement de nombreux acteurs locaux.

Aussi, je suis convaincu que ce cadre d'action solide et la dynamique associée constituent un atout majeur dans un contexte en pleine mutation tant sur le plan de l'organisation territoriale que du financement de la gestion de l'eau. Le travail de fond accompli au fil des années doit également préparer le territoire à faire face au défi de l'adaptation au changement climatique. Outil d'anticipation et de prévention, le SAGE a un rôle déterminant à jouer dans ce domaine.

Je vous invite à prendre connaissance des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Vienne mais également de la richesse de ce territoire au fil de la lecture de ce nouveau numéro de la lettre du SAGE.

Le Président de la CLE du SAGE Vienne

Benoît SAVY

Lettre d'info n°15 du SAGE Vienne Juillet 2018

Renouvellement de la CLE

Le PAPI Vienne aval

La Grande Mulette

Guide des économies d'eau



Le renouvellement de la CLE du SAGE

Le SAGE Vienne

Instauré par la loi sur l'Eau de 1992, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification territoriale fondé sur la concertation des acteurs locaux autour d'un projet en faveur d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. Le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral ; c'est un document de référence dans le domaine de l'eau opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Approuvé en juin 2006, puis dans sa version révisée en mars 2013, le SAGE Vienne est à l'origine de nombreuses actions sur le bassin de la Vienne, notamment dans les domaines de la gestion quantitative de l'eau, de la restauration des cours d'eau ou encore de la préservation des zones humides.

L'animation du SAGE Vienne est assurée par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Il contribue à la mise en œuvre des dispositions du SAGE à travers différents outils tels que les CTMA*, la stratégie étangs, le PAPI Vienne aval...

La Commission Locale de l'Eau

Le SAGE est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations et au suivi de sa mise en œuvre.

La CLE est l'instance de concertation et de décision du SAGE, elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau sont compatibles ou rendues compatibles avec le SAGE Vienne.

Présidée par un élu local, la CLE est composée de 3 collèges représentant les acteurs de l'eau du bassin :

- Les représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux concernés ;
- Les représentants des usagers ;
- Les représentants de l'état et de ses établissements publics.

Nouvelle présidence

M.Benoît SAVY a été élu à la présidence de la CLE du SAGE Vienne réunie le 30 mai 2018 à Saint-Junien. Son élection est cohérente avec ses différents mandats exercés : Maire de Montrollet (16), Benoît SAVY est impliqué depuis plusieurs années dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. En effet, il anime depuis 2014 la présidence du Syndicat Intercommunal des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) et siège à la Communauté de communes de Charente Limousine en qualité de Vice-Président pour laquelle il est chargé de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

L'arrêté et la composition complète de la CLE sont consultables sur le site de l'EPTB Vienne :

<http://www.eptb-vienne.fr/La-CLE.html>



Territoire du SAGE Vienne

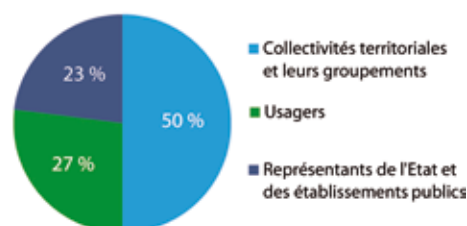
Le périmètre du SAGE Vienne s'étend sur une superficie de 7 060 km² depuis les sources de la Vienne sur le plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Creuse (le bassin du Clain étant exclu).

Renouvellement de la CLE

Le précédent arrêté portant renouvellement complet de la CLE du SAGE Vienne datait du 2 décembre 2011. Conformément à l'article R.212-31 du Code de l'Environnement, la durée du mandat des membres de la CLE (autres que les représentants de l'Etat) est de 6 années. De fait, la composition de la CLE du SAGE Vienne a été modifiée par arrêté préfectoral le 22 février 2018. Elle compte désormais 60 membres titulaires.

Compte tenu de l'évolution des compétences dans le domaine de l'eau résultant des lois MAPTAM* et NOTRe*, la répartition des EPCI et des syndicats de rivière a été renforcée au sein du collège des élus.

Répartition des collèges au sein de la CLE



*CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

* Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

* Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Signature d'un programme d'action pour réduire le risque d'inondation sur le secteur de Châtelleraut

Un territoire à risque d'inondation

Compte tenu de la densité de population présente aux abords de la Vienne et de la topographie des lieux, Châtelleraut et les communes de Naintré, Cenon-sur-Vienne, Availles-en-Châtelleraut, Vouneuil-sur-Vienne et Bonneuil-Matours ont été identifiées comme un Territoire à Risque Important (TRI) pour les inondations par arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2012.

Les événements du passé montrent que le bassin de la Vienne est sensible aux phénomènes d'inondation. La Vienne a connu sa dernière crue centennale en 1913 et en 1994 une forte crue (période de retour de 20 ans) a inondé la Ville de Châtelleraut, soulignant les enjeux importants sur le territoire tant humains, qu'économiques et patrimoniaux.

	Niveau d'aléa	Population en zone inondable	Bâtiments en zone inondable
Crue décennale	Fréquent	550	550
Crue centennale	Moyen	1960	1900
Crue millénale	Exceptionnel	13 150	8450

Inondations : enjeux sur le secteur de Châtelleraut

Aussi, afin d'anticiper et d'atténuer les conséquences négatives d'une inondation pour la sécurité des personnes et des biens, l'EPTB Vienne s'est engagé depuis 2014 à mettre en place une démarche concertée pour réduire le risque inondation sur ce secteur et répondre aux objectifs du SAGE Vienne.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations Vienne aval (2018-2020)

Pour tenir compte des zones d'expansion de crue qui participent à la gestion de l'aléa, le périmètre concerné s'étend au-delà du TRI. Il associe les communes de Bellefonds, la Chapelle-Moulière, Bonnes, Chauvigny et Valdivienne et compte un total de 11 communes de Valdivienne à Châtelleraut. Il couvre ainsi 400km² (58.657 habitants) sur le bassin de la Vienne aval.

Le PAPI est composé de 20 actions multithématiques qui seront mises en œuvre entre 2018 et 2020 par les 6 porteurs de projets : l'Etat, l'EPTB Vienne, le Département de la Vienne, la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut, la Ville de Châtelleraut, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) et les 11 communes associées.

En 2018, 80% des actions du PAPI seront engagées pour un montant de 366 832 €.

En savoir plus sur le PAPI Vienne aval 2018-2020 : <http://www.eptb-vienne.fr/-Inondations-.html>

En partenariat avec l'Etat, les collectivités et les acteurs socio-économiques locaux, une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) pour le Châtelleraudais a été élaborée et validée par arrêté préfectoral en juillet 2016. Cette stratégie a été déclinée de manière opérationnelle par la mise en place d'un programme d'action de prévention du risque inondation (PAPI) sur le territoire.



Le PAPI Vienne aval a été signé le 8 février 2018 à Cenon-sur-Vienne

La Grande Mulette

L'Université de Tours met en œuvre depuis 2014, un projet LIFE pour la conservation de la Grande Mulette en Europe, une espèce en danger présente sur la Vienne.

Un projet LIFE

L'Instrument Financier pour l'Environnement est un outil mis au point par l'Europe en 1992 pour co-financer des projets consacrés à l'environnement et à la conservation de la nature. Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de la Grande Mulette, l'Université de Tours met en œuvre avec de nombreux partenaires français et européens, le programme LIFE pour la Conservation de la Grande Mulette (2014-2020), co-financé par l'Europe et le Conseil départemental de Charente-Maritime.

Les principales actions

Les objectifs de ce programme sont l'amélioration des connaissances concernant l'écologie de cette espèce et la mise en œuvre de mesures de conservation.

Les principales actions menées sont la mise à jour des cartes de distribution historique et actuelle, la mise en place et le fonctionnement d'une station de reproduction artificielle et d'élevage de Grande Mulette, la réintroduction dans le milieu de jeunes mulettes, l'amélioration des connaissances en terme d'écologie de l'espèce et plus particulièrement concernant la recherche de poissons-hôtes* potentiels et la caractérisation de son habitat ainsi que la mise en place d'outils de communication.

Les perspectives

Actuellement, plusieurs actions ont été menées à terme et la station de reproduction artificielle est en fonctionnement. L'objectif en 2018 est de réintroduire des jeunes mulettes dans leur milieu naturel et de continuer les études portant sur la recherche de poissons-hôtes potentiels.

* Les poissons-hôtes, tels que l'Esturgeon Européen, sont essentiels pour assurer la première étape du cycle de vie de la Grande Mulette. Au stade larvaire, elle se fixe aux branchies du poisson afin de s'y développer durant un mois. Par la suite, la jeune mulette se détache pour continuer sa croissance enfouie dans les sédiments.

La Grande Mulette

La Grande Mulette (*Margaritifera auricularia*) est une moule d'eau douce de très grande taille, pouvant mesurer jusqu'à 20 cm et peser jusqu'à 500 g.



Sa longévité est estimée à environ 70-80 ans. En tant qu'organisme filtreur, elle est sensible aux moindres modifications de son habitat : sa présence est donc le signe d'un écosystème équilibré. Assurer sa sauvegarde contribue à protéger l'ensemble de l'écosystème.

Une espèce en danger...

La Grande Mulette est l'une des espèces d'invertébrés les plus rares d'Europe de l'Ouest. Présente dans la quasi-totalité des cours d'eau occidentaux, elle a fortement régressé au cours du XX^{ème} siècle jusqu'à être considérée comme disparue. Elle est actuellement menacée et en danger critique d'extinction.

Les causes de sa raréfaction sont multiples : quasi-disparition de son poisson-hôte*, dégradation physique des cours d'eau et de la qualité de l'eau, surpêche...

Actuellement, elle ne subsiste que dans quelques cours d'eau en France et en Espagne.

... présente dans la Vienne

La Grande Mulette a été redécouverte en France dans la rivière Vienne à la fin des années 1990. Elle vit en partie enfouie dans les sédiments graveleux, stables et bien oxygénés.



Nina Richard

Ecologue des milieux aquatiques, Université de Tours
CETU Elmis Ingénieries basé à Chinon
Membre de l'équipe du LIFE Conservation de la Grande Mulette en Europe (LIFE13BIO/FR/001162)

Mise à jour du guide sur les économies d'eau

Dans un contexte de récurrence et d'amplification des périodes de sécheresse, conjuguées à des besoins importants en prélèvements d'eau pour satisfaire les différents usages, l'EPTB Vienne a réalisé en 2009, un premier guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics.

EPTB Vienne, janvier 2009, « Guide des économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics », 38p.

Afin d'aider les administrations, services publics et collectivités désireuses de maîtriser leur consommation en eau, l'EPTB Vienne a actualisé et enrichi son guide sur les économies d'eau.



Objectif

Les administrations en tant qu'utilisateurs significatifs d'eau sont directement concernées par les prélèvements sur la ressource. Elles se doivent d'être exemplaires et innovantes dans leurs pratiques face aux particuliers et opérateurs économiques. Ainsi, dans chaque structure, des économies peuvent être facilement réalisées par la réparation des fuites, la mise en place d'équipements adaptés, mais aussi par l'incitation au changement de comportements des usagers.

Aussi, ce guide a pour ambition d'apporter un appui méthodologique et des pistes d'économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics.

Par ailleurs, la mise en place d'une démarche de maîtrise de la consommation d'eau au sein des espaces publics présente plusieurs intérêts :

- Economiques : elle permet de réduire les factures d'eau et parfois même de manière considérable. Les économies d'eau sont un levier d'action non négligeable pour pallier les baisses de financements en cette période de réduction du déficit public.
- Ecologiques : elle contribue à la préservation de l'environnement et des milieux aquatiques en sollicitant moins les ressources naturelles ;
- Sociaux : en faisant des économies d'eau, les collectivités se dotent d'une image éco-citoyenne, valorisante et exemplaire pour préserver la ressource en eau.

Contenu du guide

Ce nouveau guide de 56 pages est organisé en plusieurs parties :

D'une part, il propose un protocole par étape pour engager une démarche d'économie d'eau. Il propose des conseils méthodologiques afin d'accompagner les collectivités et administrations de l'Etat :

Étape 1 : Mobiliser une équipe de projet

Étape 2 : Réaliser un diagnostic des sites consommateurs d'eau

Étape 3 : Définir le(s) site(s) d'intervention

Étape 4 : Définir et mettre en œuvre un plan d'action

Étape 5 : Suivre et évaluer le projet

Communiquer, sensibiliser

Exemples d'actions entreprises par des structures publiques

D'autre part, il présente des solutions hydro-économiques pour différents usages de l'eau. Equipements (prix, utilisation...), modes de gestion et retours d'expériences sont présentés sous formes de fiches techniques pour différents usages :

Fiche 1 : Les fuites

Fiche 2 : La robinetterie

Fiche 3 : Les toilettes

Fiche 4 : Les douches

Fiche 5 : Le nettoyage des espaces publics

Fiche 6 : Les espaces verts et stades

Fiche 7 : Les piscines municipales

Fiche 8 : La récupération d'eau de pluie

Le guide sera adressé à l'ensemble des collectivités du bassin et téléchargeable sur le site Internet de l'EPTB Vienne <http://www.eptb-vienne.fr> à partir de juillet.

Les actualités du bassin...

Effacement du barrage du Gué-Giraud

Construit dans les années 1950, ce barrage situé à Saint-Junien constituait une réserve d'eau brute pour la production d'eau potable de la Ville. Cependant, suite à des problèmes d'approvisionnement et de qualité de l'eau, Saint-Junien s'est raccordée au réseau d'alimentation en eau potable de Limoges en 2010. Aussi, après une phase d'étude et de concertation, il a été décidé de détruire le barrage du Gué-Giraud devenu inutile.

Les travaux d'une durée de 6 mois (mai - octobre 2017), ont été menés sous la direction du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) pour un coût de 1.500.000 euros subventionné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques «Vienne médiane et ses affluents» et permet de redonner à la Glane son cours naturel.



Travaux de démolition du barrage
29/09/17

Stages

Cette année, l'EPTB Vienne a recruté 3 stagiaires pour réaliser différentes études qui portent sur :

- La réalisation d'un état des lieux des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau (cours d'eau, plans d'eau) sur le bassin de la Vienne et proposition de pistes de développement.
- Le développement et la mise en ligne de l'outil « Tableau de bord de la continuité écologique » dans le cadre de l'animation du Comité Migrateurs Gartempe.
- Le recensement et la pose de repères de crue dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval (2018-2020).

Finalisation du SAGE Clain

Le SAGE Clain est actuellement en phase d'achèvement d'élaboration. Les documents constitutifs du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et règlement) sont en cours de rédaction. L'objectif pour la fin de l'année 2018 est de présenter le projet de SAGE Clain à la CLE pour validation afin d'engager ensuite la procédure de consultation.



Réunion du Comité de l'eau
le 4 mai 2018

Le dossier sera prochainement transmis au préfet référent en vue de produire l'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE.

CTMA Goire-Issoire-Vienne

Fin 2017, le Syndicat Intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) a engagé un dialogue territorial en vue de co-construire en partie avec les acteurs locaux, le programme d'action du prochain Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

De fait, des groupes de travail thématiques, représentant une soixante d'acteurs du territoire, se sont mobilisés et impliqués pendant plusieurs séances pour proposer des actions sur trois sujets touchant à l'assainissement non collectif, l'agriculture et les étangs.

La lettre du SAGE Vienne